

DEMARCHE ATLAS DES PAYSAGES EN SEINE-SAINT-DENIS CYCLE 2012-2013

Séminaire 6 - mardi 4 juin 2013, à Romainville

« Vers un cahier des charges pour l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis »



Peinture murale réalisée par des élèves du Collège Sisley, à l'Ile-Saint-Denis

Six séminaires pour mieux appréhender les paysages de Seine Saint Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis et la Direction Régionale et Inter-départementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France - UT 93 ont saisi le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Saint-Denis afin de réfléchir collégialement à une déclinaison pertinente de la démarche d'atlas du paysage pour un territoire urbanisé et particulièrement morcelé comme l'est la Seine-Saint-Denis. C'est à ce titre que deux cycles de séminaires ont été engagés en 2013. Le contenu de ces cycles a été défini dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le séminaire 6 est dédié à la présentation des éléments constitutifs du cahier des charges pour la réalisation d'un atlas des paysages en Seine-Saint-Denis. Ces éléments sont issus des échanges menés par le groupe « paysage » lors du deuxième cycle de séminaires qui s'achève.

Ce séminaire est également l'occasion d'évoquer les suites à donner à la démarche en cours. La Direction de la Nature, du Paysage et de la Biodiversité du Conseil Général de Seine-Saint-Denis reprend ici les diapositives de sa présentation en les complétant des amendements proposés par les partenaires au cours du séminaire.

ATTENDUS DU SEMINAIRE 6

Outre la présentation des éléments constitutifs du cahier des charges, ce séminaire est l'occasion d'évoquer le devenir du groupe Paysage à la suite de la démarche engagée :

- ☐ *Mener des réflexions en amont du lancement de la maîtrise d'œuvre sur les représentations sociales afin de mieux cerner ce que l'on souhaite :*
 - *des données sur les représentations sociales à intégrer en phase diagnostic*
 - *des idées, des propositions pour faire participer, s'exprimer les habitants au cours de l'élaboration de l'atlas ?*
- ☐ *Définir collectivement la stratégie de diffusion et d'appropriation de l'atlas afin de faire connaître la démarche, de toucher des publics plus larges, d'en faire un outil largement connu et le plus partagé possible.*
- ☐ *Accompagner et suivre la réalisation de l'atlas.*
- ☐ *Mettre en œuvre la diffusion de l'outil.*

ECHANGES DU GROUPE PAYSAGES

■ **Poursuite de la démarche engagée depuis 2012**

Pierre Guyot de la DRIEA et Joëlle Weil de la DRIEE soulignent l'intérêt de la démarche engagée ainsi que l'exemplarité de l'année passée.

Des représentants d'intercommunalités indiquent aussi l'intérêt de participer à ce type de groupe de réflexions, qui les incitent encore plus, à injecter une dimension paysagère dans leurs études.

L'idée de progresser par étape, semble raisonnable et réaliste comme le souligne Sophie Roustan.

■ **Proposition de travaux exploratoires en amont du lancement de la maîtrise d'œuvre sur les représentations sociales**

Concernant les questions de représentations sociales, Pierre Luc Vacher de la commune de Montreuil regrette le choix de ne pas intégrer dans le cahier des charges, le recueil d'avis et représentations des habitants dès la phase diagnostic. Il rappelle l'existence d'une démarche dans le Bas Rhin qui pourrait nous inspirer.

A ce jour, pour la DNPB et la DRIEA, la question du recueil des représentations sociales, de leur analyse et de leur représentativité reste complexe. Il est difficile lors de la rédaction du cahier des charges de savoir comment, en termes de méthode, recueillir les représentations sociales du paysage. C'est pour cela qu'il est proposé sur les conseils de l'APUR d'engager des travaux avec des étudiants ou des laboratoires spécialisés au cours de l'année scolaire 2013-2014, en amont du lancement de la maîtrise d'œuvre. Ces travaux, s'ils sont pertinents, pourront être transmis à la maîtrise d'œuvre comme données sources à intégrer à leur analyse.

Michel Colin indique par ailleurs, qu'intégrer une prestation « recueil des représentations sociales » est difficile dans un cahier des charges qui s'adresse à des paysagistes. Cette prestation nécessite un savoir-faire différent. Par ailleurs, à son sens, la capacité des habitants à restituer leurs perceptions est souvent éminemment liée à leur niveau de connaissances sur le sujet. Or les biais d'interprétation de ces représentations sont multiples. Pour lui, il vaut mieux avancer pas à pas, interroger dans un premier temps, la maîtrise d'œuvre sur les représentations historiques, médiatiques, culturelles.....

Sandrine Deroo précise par ailleurs, qu'il est nécessaire de faire le point sur les attendus de ces réflexions sociologiques : s'agit-il d'alimenter un diagnostic, ou bien de faire connaître la démarche, l'atlas, les paysages de Seine-Saint-Denis aux habitants ?

Christiane Blancot précise qu'il y a peu de retours sur les méthodes à privilégier pour recueillir ces représentations sociales. C'est pour cela qu'elle avait proposé aux membres du comité de pilotage d'engager des travaux exploratoires, en s'appuyant sur des laboratoires adossés à des programmes universitaires.

Ludivine Carlier propose de découvrir les travaux de Thierry Payet, sociologue qui travaille sur des représentations sous format cartographique.

Pour conclure, l'opportunité des travaux exploratoires avec des laboratoires d'étudiants ou d'experts spécialisés seront à étudier par la Maîtrise d'Ouvrage pour la rentrée.

Joëlle Weil alerte la maîtrise d'ouvrage sur la nécessité d'être explicite dans le cahier des charges, sur le fait que ces travaux s'ils sont engagés, viendront alimenter la réflexion de la maîtrise d'œuvre, voire aiguiller ses propositions en termes de stratégie de diffusion et d'appropriation de l'outil.

■ *Elaborer, conduire et mettre en œuvre collectivement, la diffusion et l'appropriation des questions de paysages, auprès d'un plus large public*

Comme le souligne Pierre Gaconnet, la question de la diffusion de l'atlas est fondamentale afin que ce dernier s'inscrive dans la réalité des démarches et des projets en cours sur le territoire.

Pour Sandrine Deroo, il est effectivement important de ne pas avoir un document théorique, mais un document réellement exploitable.

Par ailleurs, la DNPB et la DRIEA pensent qu'il est opportun de définir collectivement cette démarche afin de faire de chaque acteur du groupe Paysages un relais de l'atlas. Des actions de diffusion portées par les collectivités et intercommunalités qui ont des réseaux plus locaux pourraient même être imaginées afin d'élargir autant que possible les destinataires.

Sophie Roustan précise que sa participation au groupe Paysages n'engage pas son intercommunalité et qu'elle ne peut pas à ce jour, se prononcer sur la mobilisation de sa communauté d'agglomération sur ce sujet.

Retour sur le séminaire 5

- On retient pour l'élaboration du cahier des charges 3 questions étroitement liées :

- > Un Atlas, pour qui ?

- Des destinataires prioritaires identifiés : les élus, aménageurs et techniciens
- Le grand public, (via des acteurs relais pour des raisons budgétaires)
- Les enseignants et scolaires : des destinataires à toucher dans un second temps

- > Un Atlas, pour quoi ?

- Objectif de promotion du territoire et de son image
- Identité paysagère (public) et valeurs paysagères (aménageurs)
- Idée d'un message fort (reconnaissance des paysages de Seine-Saint-Denis et d'une continuité territoriale)
- Un document de connaissance, un outil, importance de la démarche d'élaboration, communication

- > Un Atlas, comment ?

- Atlas atypique (démarche et production)
- Socle de connaissances (équipe experts)
- A préciser : approche sociologique
- Ouvrage papier : esthétisant, simple et efficace.
- Site Internet
- Outil fort : carte A0
- Démarche à poursuivre par une valorisation

Pierre Gaconnet propose de rappeler que le département de la Seine-Saint-Denis se caractérise aussi par son caractère résidentiel. -> insérer territoire résidentiel.

Enfin, il est demandé de ne pas spécifier que le territoire est atypique car cet élément n'est pas étayé. -> retirer atypique

Problématique

- La problématique retenue : *La (re)connaissance des paysages urbains de la Seine-Saint-Denis, pour développer une culture commune et accompagner les transformations du territoire ?*

- > Admettre l'existence de paysages en Seine-Saint-Denis ?

- > Re-connaître, c'est-à-dire connaître à nouveau,

- > Valoriser les représentations du territoire de la Seine-Saint-Denis (image réparatrice)

Retirer le point d'interrogation de la question. Pour la majorité des participants, des paysages existent bien en Seine-Saint-Denis, ils sont à nommer et non à révéler.

-> Il est proposé de retirer « admettre l'existence de paysage en SSD », et de le remplacer par « connaître les paysages de Seine-Saint-Denis ».

Objectifs du marché

- **Objet du marché**

- Constituer un référentiel
- Prendre en compte les spécificités de la SSD
- Décrire les mutations passées et à venir pour comprendre les paysages en cours de construction/déconstruction
- Accorder une attention particulière à la valorisation et révélation des paysages

- > Participer dans le cadre de la démarche « paysages en SSD », à l'émergence d'une culture du paysage commune à tous les acteurs de l'aménagement
- > Proposer une stratégie de diffusion et d'appropriation des paysages en SSD

⇒ Qu'attend-on de la MOE et du « groupe Paysage » ?

⇒ Comment faire vivre l'Atlas après sa réalisation ? Mise en œuvre à assumer par le « groupe Paysage » et les collectivités ?

*Il est proposé d'être plus incisif et précis sur les questions de transformation du territoire.
-> insérer comme objet : Alerter sur les transformations en cours du territoire.*

Destinataires et faisabilité

- **Utilisations & destinataires**

- > Comprendre le fonctionnement des paysages : **acteurs locaux / décideurs**
- > Outil d'aide à la décision : **services de l'Etat, collectivités**
- > Outil d'aide à l'aménagement : **bureaux d'études, professionnels**
- > Faire émerger une culture paysagère : **services techniques, associations, grand public**

- **Importance du budget : cadre de faisabilité**

- ⇒ Il conditionne fortement le contenu et les livrables de l'Atlas
- ⇒ Destinataires prioritaires retenus, élargissement aux autres publics lié aux diverses propositions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de diffusion et d'appropriation des paysages

Isabelle Mousseaux-Lam souhaite que cet atlas soit un outil de promotion, porteur d'une image réparatrice pour le département. Elle rappelle la nécessité de travailler à une échelle plus large que celle du département et de soigner les représentations cartographiques. Pour une diffusion à un public plus large que les destinataires identifiés dans le cahier des charges, Catherine Giner évoque la possibilité de mener des ateliers sur le sujet du paysage, à l'échelle de la commune qu'elle représente par exemple.

Contenu de la mission

- **Contenu**
 - > Diagnostic
 - Éléments de paysages
 - Recueil de représentations et portrait de territoire par des habitants interrogés
 - Analyse des dynamiques (mutations et transformations)
 - Définition des unités et de situations urbaines emblématiques de la SSD
 - En faire une thématique d'un futur séminaire ?
 - Un souhait de laisser la MOE déterminer des situations urbaines thématiques transverses au territoire
 - > Détermination des enjeux
 - Enjeux actuels : protection, gestion, aménagement
 - Enjeux d'échelle : Unités paysagères et situations urbaines
 - Enjeux potentiels : alerter sur les phénomènes de transformation du paysage sur les secteurs à enjeux
 - > Valorisation
 - Stratégie de diffusion
 - Favoriser la prise en compte du paysage ⇒ Pistes actions/réflexion ? Intégration documents urbanisme ?
 - Sensibiliser les décideurs par les enjeux identifiés dans l'Atlas et par la production d'un outil de communication

Christiane Blancot indique la possibilité que l'APUR, dans le cadre de sa convention avec le CG 93, fournisse un certain nombre de données, notamment celles sur le récolement des projets sur le territoire. De même, l'IAU dans le cadre des conventions avec le Département, peut fournir une base de données des unités paysagères à l'échelle régionale. De façon générale, il est proposé de bien identifier les données et les études que l'on peut transmettre à la maîtrise d'œuvre afin qu'elle ne réalise pas de la collecte de données déjà consolidées. A ce sujet, un mail récapitulatif des données/études existantes sera fait et partagé avec l'ensemble des membres du groupe « paysages ».

Sur les questions de valorisation/diffusion, Christiane Blancot propose d'avoir une formulation ouverte dans le cahier des charges et de demander au prestataire :

- d'identifier les moyens d'assurer la bonne intégration dans les documents d'urbanisme de l'atlas,
- d'être force de propositions pour sa mise en partage, pour en faire un document de références.

Sophie Roustan propose de réfléchir dans le cadre du groupe CAUE à la diffusion de l'outil. Elle suggère également un montage de type tranche conditionnelle (benchmarking + accompagnement du comité de suivi).

Joelle Weil privilégie d'inscrire dans le cahier des charges, une prestation de proposition de stratégie de diffusion qui sera elle, étudiée et amendée par le groupe « paysage ».

Livrables

- > Un Atlas papier (collectivités, communes, ...).
- > Une carte A0 des unités paysagères **et des situations urbaines ?**
- > Un site internet à héberger sur le site du ministère **? Dédié à l'Atlas ?**
- > Un livret de communication sur l'atlas, synthétique et didactique. **Quelle forme ? Quel contenu ? Pour quels destinataires ?**
- > Compatibilité SIG

La réalisation d'un livre de belle facture ne peut se faire qu'après la livraison de l'atlas. Il s'agit ici, d'un atlas technique papier. Pour autant, il semble opportun de maintenir la production d'un livret pédagogique dont les attendus et destinataires seront à préciser lors de la rédaction du cahier des charges. La carte A0 est retenue sous format recto/verso avec des commentaires associés. De type poster, elle devra, selon les attentes de tous, être esthétique autant qu'intelligible. Par ailleurs, Sophie Roustan propose d'y apposer un flashcode afin de faire un lien avec le site internet. Le site est plébiscité car évolutif. Les frais inhérents au fonctionnement du site restent à estimer.

Question qui subsistent à ce jour

- > Questions Création d'un site web dédié : + d'interactivité et + de capacité de stockage qu'avec le ministère, ce besoin est-il réel ?
 - ⇒ **Comment gérer le coût de maintenance et d'animation ?**
- > Réalisation d'un film sur le trajet du RER B, référence aux « *Passagers du Roissy-Express* »
- > Prestation « recueillement des représentations sociales » ➡ **Proposition APUR : faire mener des travaux exploratoires par des étudiants en sociologie**

La création d'un site Web est retenu. Attention, *Passagers du Roissy-express* a déjà été repris et a fait l'objet d'une réinterprétation par l'artiste Gilberte Tsai comme le précise Sophie Roustan (cf. podcast sur France Culture). Le CAUE, la DRIEA et la DNPB rencontreront tant que possible, les laboratoires d'experts et d'étudiants avant l'été.

Pilotage et coordination

- > Un comité de pilotage ⇒ **Elargi aux élus et services techniques des communes**
- > Un comité « groupe Paysage » : quel nom ? (Suivi ? Technique ?)
 - Composition : le « groupe Paysage » ?
 - Rôle :
 - suivre et alimenter l'étude,
 - définir la stratégie de diffusion ⇒ **Sur la base de la proposition de la MOE? Demande de propositions à intégrer au cahier des charges ?**
- > Un comité d'usagers, pour quel besoin et quel objectif ? ⇒ **Piloté par la MOE ? Présence d'associations ?**

Le comité «groupe Paysages» sera le comité technique qui aura vocation à suivre l'avancement du projet de la maîtrise d'œuvre et à alimenter la stratégie de diffusion proposée par la maîtrise d'œuvre.

PARTICIPANTS

Christiane Blancot, APUR
Ludivine Carlier, Communauté d'agglomération Est Ensemble
Quentin Cedelle, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
Michel Collin, paysagiste (Atlas 77, 92 et 95)
Carole Constans-Martigny, DRIEA UT93
Sandrine Deroo, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
Françoise Esteban, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
Pierre Gaconnet, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
Catherine Giner, Aulnay-sous-Bois
Magali Gorce, Communauté d'agglomération Est Ensemble
Pierre Guyot, DRIEA UT 93
Hélène Leblond, DRIEA UT 93
Corinne Legenne, IAU
Guillemette Morin, CAUE 93
Isabelle Mousseux-Lam, Communauté d'agglomération Terres de France
Jean-Michel Payet, CAUE 93
Sophie Roustan, Communauté d'agglomération Aéroport du Bourget
Gaëlle Stotzenbach, Conseil Général de Seine-Saint-Denis
Pierre-Luc Vacher, Ville de Montreuil
Joëlle Weill, DRIEE Ile de France